

Conseil Communal du 15.12.2023

AVIS AU PUBLIC

Modification du règlement communal de circulation Avenant 2023/4

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le public est informé que par sa délibération du 15 décembre 2023, le conseil communal de Schieren a adapté le règlement de circulation de la commune de Schieren (approbation ministérielle du 27 février 2024, n° réf : 322/23/CR – 847x9625a).

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal.

Schieren, le 4 mars 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Jean-Paul ZEIMES
Bourgmestre

Yves WEIS
Secrétaire communal

